

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LE
PARKING DE LA RUE JANINE VINS (nettoyage)
N° 2023 – TEMP 61**

Le maire de la commune de JUZIERS,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la demande présentée par la mairie de JUZIERS afin d'organiser le nettoyage du parking de la rue Jeanine Vins (ex rue de la Poste) entre les numéros 10 à 16 le vendredi 29 avril 2022.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour assurer la sécurité de ce nettoyage,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – Les services techniques sont autorisés à installer des barrières d'interdiction de stationnement sur le parking de la rue Janine Vins situé entre les numéros 10 à 16 à JUZIERS afin de permettre à GPSEO de le nettoyer.

Article 2 – A cet endroit le parking sera interdit au stationnement les 05 et 06 juin 2023.

Article 3 - Tout stationnement sur le parking sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune de JUZIERS le vendredi 02 juin 2023 à 16 heures 00.

Article 5 – Le commissariat de police de MANTES LA JOLIE et la police municipale de JUZIERS sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 24 mai 2023.

Le Maire, Ketty VARIN

